ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 53526

Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur la désertion des lieux culturels par les jeunes de 13 à 30 ans. Entre novembre 2008 et janvier 2009, les bénévoles de l'association Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) ont enquêté sur les pratiques culturelles de 7 433 jeunes âgés de 13 à 30 ans. Cette enquête a été réalisée dans la rue, sur leur lieu de travail, au lycée ainsi qu'à l'université et les résultats sont frappants. En effet, si 12,49 % des 13-30 ans se consacrent régulièrement à la lecture, 9,88 % aux activités artistiques ou manuelles, plus de 51,3 % affirment n'être pas intéressés par les musées, le théâtre ou l'opéra car jugés trop chers. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour réduire les coûts d'accès de ces lieux culturels pour cette tranche d'âge et ainsi permettre à nos jeunes de retrouver les chemins du théâtre et des musées.

Texte de la réponse

Selon une enquête nationale que vient de publier le ministère de la culture et de la communication, 30 % de l'ensemble des Français âgés de 15 ans et plus déclarent avoir fréquenté un musée au moins une fois entre 2007 et 2008. Ce taux atteint 37 % chez les jeunes de 14 à 19 ans et 34 % parmi ceux âgés de 20 à 24 ans. Ces chiffres signifient que l'impact des sorties scolaires, encore perceptible chez les adolescents, va en s'estompant progressivement chez les jeunes adultes. L'incitation à la fréquentation des musées par la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées et monuments nationaux s'étant avérée particulièrement probante chez ces derniers lors d'une expérimentation menée au premier semestre de l'année 2008, le ministère de la culture et de la communication a décidé d'élargir aux 18-25 ans une mesure qui existait déjà pour les moins de 18 ans ; cette mesure est entrée en vigueur le 4 avril 2009. Pour les autres musées, c'est-à-dire en dehors de la soixantaine de musées nationaux (tous ministères confondus) où cette mesure est appliquée, les quelque 1 160 autres établissements bénéficiant de l'appellation Musées de France dépendent des collectivités territoriales qui en déterminent librement la politique tarifaire. Par exemple, l'offre tarifaire des musées de France des Ardennes est diversifiée : à Charleville-Mézières, la visite des trois musées municipaux (Arthur Rimbaud, de l'Ailleurs et des Ardennes) est gratuite pour les moins de 18 ans, tandis que les étudiants bénéficient d'un tarif réduit de 2 EUR. Au Musée du feutre à Mouzon, il existe un tarif réduit à 3,90 EUR mais aucune gratuité. Au Musée du château-fort de Sedan, le tarif est réduit pour les 6-16 ans (4,60 EUR) et les étudiants (4,35 EUR). Enfin, au musée de la Maison de la dernière cartouche à Bazeilles, les enfants paient demi-tarif (1,50 EUR). L'ensemble des musées de France participent néanmoins à différents événements initiés par le ministère de la culture et de la communication, en partenariat avec les milieux professionnels et en coopération avec les collectivités territoriales qui visent, tout au long de l'année, à sensibiliser le public le plus large et particulièrement le public des moins de 26 ans à la fréquentation des musées. Qu'il s'agisse du premier dimanche du mois, des Journées du patrimoine ou de la Nuit des musées, ces événements gratuits rencontrent un important succès populaire et participent d'une offre culturelle de qualité. En complément, les établissements proposent de plus en plus souvent aux jeunes des parcours guidés à travers les collections, sous la forme d'un document conçu spécifiquement à leur intention ou de visites-conversations animées par des étudiants en

histoire de l'art ; des concerts, des projections, des conférences et des ateliers de pratiques artistiques leur sont également offerts régulièrement. La direction des musées de France du ministère de la culture et de la communication et son département des publics mettent tout en oeuvre pour la réalisation de tels programmes qui doivent stimuler la curiosité des jeunes, développer leur goût des oeuvres de culture et affermir leur jugement critique.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vuilque
Circonscription : Ardennes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53526
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6292
Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2001